

1743. On le vendit à peu près \$1.00 la pièce. L'année dernière on a calculé qu'il en a été vendu 80,000,000 de douzaines aux Etats-Unis.

La voilette éventail est la dernière nouveauté. Elle est en dentelle crépée, le bord supérieur réuni et retenu par un point et le bord inférieur libre, ce dernier s'ouvrant comme un éventail, lorsque l'on a fixé l'autre au chapeau. Elle est noire, bordée de dentelle blanche ou blanche bordée de dentelle noire.

Le *Dry Goods Economist* dit que la mode en France est aux gants peints à la main. La même autorité dit que les nuances à la mode cet automne sont, le brun anglais, le castor, le vert clair ou foncé, la prune foncée, le bleu foncé, et le vin.

Un journal anglais a dit, il y a quelque temps, que le Prince de Galles achetait ses gants par centaines à Paris. Cette nouvelle n'a pas manqué de créer une commotion en Angleterre; il fallût que le secrétaire du prince la démentit en faisant savoir que le prince ne portait que des gants de fabrique anglaise et n'en usait qu'environ quatre douzaines de paires par année. Le commerce anglais de gants fut apaisé.

LES PATISSERIES AU SAVON

M. Crispo vient de signaler à l'association belge des chimistes l'emploi que les pâtisseries font du savon pour obtenir des pâtisseries légères et pourvues de ce fondant particulier, très apprécié par le consommateur. La proportion du savon employé est très variable. Dans certains produits de foire tels que les gaufres, les beignets, les choux, etc., la proportion est assez élevée; elle est un peu plus faible dans les pâtisseries fines. Les boulangers commencent aussi à employer le savon pour obtenir de beaux pains de luxe. La façon d'incorporer le savon à la pâte est la suivante: le savon est dissous dans très peu d'eau; la solution est battue avec de l'huile d'oeillette ou autre, et, lorsque le mélange est bien monté, on l'ajoute à la pâte. Le pain contenant du savon ne diffère pas de celui qui n'en contient pas. La pâte est plus spongieuse et partant plus légère. Sa réaction est acide comme celle du pain normal. Il est impossible d'y découvrir la présence du savon et des acides gras par les méthodes habituelles.

ACHETEUR ET VENDEUR

Le *Journal of Commerce* a reçu il y a quelque temps la question suivante: "Y a-t-il un moyen de forcer un commerçant à vendre ce qu'il offre en vente à un prix marqué en chiffres ordinaires, ou a-t-il le choix de refuser de vendre?" La réponse du confrère peut se résumer comme suit: "L'acheteur a le droit de choisir le magasin à qui il donnera sa clientèle, mais le marchand a également le droit de choisir ses clients."

Si l'acheteur trouve que ce qu'on lui offre au comptoir n'est pas l'équivalent de l'échantillon affiché à l'étalage de la devanture, il a parfaitement le droit de ne pas acheter, mais il semble que le marchand a aussi le choix, ou de prendre l'échantillon de la devanture pour satisfaire son client, ou de lui vendre quelque chose d'exactly semblable, au prix affiché ou de ne pas lui vendre du tout.

L'intention de la loi n'est pas de s'interposer entre le vendeur et l'acheteur, mais de les laisser l'un et l'autre complètement libres de leurs actes, considérant qu'ils sont, chacun de leur côté, le meilleur juge de ce qui leur convient ou de ce qui ne leur convient pas.

Le fait d'offrir un article à un certain prix et d'essayer ensuite de faire passer sous ce couvert un article inférieur est, pour le détailleur un acte de folie dont le châtiment ne se fait pas généralement attendre, de même que celui qui agit toujours honnêtement et loyalement avec ses clients en est récompensé, par l'augmentation de sa clientèle. La loi ne peut entreprendre de forcer un homme à agir loyalement, et elle n'intervient qu'à regret lorsqu'une vente est complétée, présumant que, en règle générale, les gens qui font des transactions ont les capacités nécessaires pour voir à leurs affaires sans l'intervention des tiers. Et ce principe est conforme aux dictées du bon sens et à l'expérience de l'humanité.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

LA PRODUCTION DE LA HOUILLE EN ANGLETERRE.

L'arrêt de l'extraction houillère, par suite de la grève récente et presque générale des mineurs, donne un certain intérêt à la statistique de

la production du charbon dans toute la Grande-Bretagne.

Du côté de l'Angleterre et du pays de Galles, la production est de 154 millions de tonnes, dont voici les bassins principaux:

	TONNES.
Durham (N. et S.)	23,834,000
Yorkshire (E. et O.)	23,185,000
Glamorgs (E. et O.)	22,808,000
Lancs (N.-E. et O.)	22,356,000
Stafford (N. et S.)	14,132,000
Derbyshire	11,141,000
Northumberland	9,528,000
Monmouthshire	7,407,000
Nottinghamshire	7,159,000
Derbyshire	2,065,000
Warwickshire	1,786,000
Gloucestershire	1,226,000
Denbighshire	1,042,000

La production de l'Ecosse est de 27,191,000 tonnes, ainsi répartie dans les principaux bassins:

	TONNES.
Lamarkshire	3,252,000
Hyrshire	3,579,000
Fife	3,573,000
Stirlingshire	1,745,000
Lineithgow	778,000

Quant à l'Irlande, elle ne donne que 110,000 tonnes de charbon.

LES SAVONS FRANÇAIS

Le savon a été connu de tout temps. C'est un produit qui tient à la civilisation même. On a dit, peut-être avec prétention, mais non sans raison, que la propreté était la vertu du corps, et que l'homme témoignait surtout de sa supériorité sur les autres êtres en prenant soin de son enveloppe. De là est venu le dicton que plus un peuple consomme de savon, plus il est civilisé.

Mais le savon, tel qu'il existe aujourd'hui, était-il connu des anciens et employé comme détersif? Avec beaucoup de bonne volonté, on trouverait dans la Bible, une mention du savon, *boritte*, qui voudrait plutôt dire *alkali*; d'anciens auteurs parlent du *saponion*; mais c'est Pline qui, le premier, décrit fort bien le savon et nous dit: "On se sert aussi du savon, c'est une invention des Gaulois pour rendre les cheveux blancs. On le fait de suif et de cendre de hêtre. Il y en a de deux sortes: du dur et du liquide."

D'où il suit que, d'après cet auteur romain, ce sont nos ancêtres qui, les premiers, ont imaginé le savon. On peut admettre évidemment que ce produit a tout d'abord été employé pour la teinture des cheveux, mais il est probable qu'ultérieurement il a dû servir à d'autres usages. Dans tous les cas, il ne faut évidemment voir, dans les savons des anciens, que des émul-